



Schindler

A Grenoble, le 7 janvier 2013,

PROTOCOLE DE FIN DE CONFLIT ET DE REPRISE DU TRAVAIL

Considérant la grève de certains salariés de Schindler Annecy depuis le mercredi 2 janvier 2013,

Considérant la lettre ouverte/pétition au sujet de l'organisation et des horaires de travail 2013 remise à la direction le 20 décembre 2012 par le délégué syndical CGT de l'établissement,

Considérant la réunion de négociation qui s'est tenue le 2 janvier 2013 à l'agence d'Annecy en présence de représentants de la Direction, des Ressources Humaines et d'une délégation de salariés de l'agence d'Annecy,

Est conclu ce jour, le lundi 7 janvier 2013 le présent protocole visant à :

- dire que la grève est terminée à compter du vendredi 4 janvier 2013 ;
- assurer la reprise pleine et entière du travail pour tous les salariés grévistes à compter de ce jour ;
- définir les éventuelles modalités de cette reprise du travail.

1. La position de la direction avant les discussions du 2 janvier :

- Embauche d'un réparateur rattaché à Tarentaise-Maurienne, en cours de formation actuellement (demande d'une formation accélérée à l'EFS) ;
- Pendant la formation du réparateur, soutien lors des astreintes d'un technicien d'Annecy 1 semaine sur 3 ;
- Soutien sur Annecy du retrofiteur pour combler l'absence de Monsieur Estella en maintenance
- Déplacement 1 fois toutes les 3 semaines d'un technicien sur les astreintes de Haute Tarentaise ;
- Présentation de l'outil de suivi des heures non qualité pour le calcul de bonus mod.

2. La position des grévistes était la suivante :

Cette pétition a pour objectif de vous assurer du plein engagement des salariés dans leur lutte pour leurs revendications. Soit :

- Macot La Plagne : embauche de 2 techniciens afin d'assurer le service minimum d'astreinte,
- Chambéry et Grenoble : pas d'application des horaires décalés sur les centres,
- Annecy : pas de volontariat pour assurer les astreintes des centres de Macot,
- Pour les autres centres et services administratifs : embauches pour assurer le service normal,
- Pas de parc de maintenance d'ascenseurs pour les TAS.

Les techniciens modernisation se joignent à cette pétition, et demandent que le dispositif nécessaire au calcul de bonus (heure qualité), que la direction s'était



Schindler

engagée à mettre en œuvre (suite au mouvement de grève du mois de juin), soit immédiatement mis en place.

3. Les propositions de la direction en dernier lieu étaient les suivantes :

- Pour tenir compte des incertitudes de pointage des heures, évoquées lors des discussions par les technicien, et donc de la réalité pointée en 2013, embauche sur la Haute Tarentaise d'un CDD jusqu'au 31/12/2013 en lieu et place du déplacement du technicien 1 fois toutes les 3 semaines ;
OU
Mutation en Haute Tarentaise d'un technicien volontaire et remplacement par un CDD sur Annecy jusqu'au 31/12/2013 ;
- Rappel en début d'année des règles de durée du travail ainsi que des règles de pointage des heures ;
- Maintien de l'embauche du réparateur (déjà effective) et accélération de la formation opérationnelle ;
- Rappel sur la tenue obligatoire des réunions mensuelles au montage et à la maintenance ;
- Pas de paiement des jours de grève.

Des échanges constructifs ont eu lieu et des concessions réciproques ont été opérées.

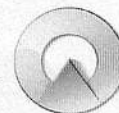
4. Les dispositions applicables à compter de la signature du présent protocole :

Pour les salariés grévistes :

Signification de la fin de conflit et reprise du travail pour tous dès le vendredi 4 janvier et prise de l'astreinte du week-end selon le planning établi.

Pour la direction :

- Mutation en Haute Tarentaise de Jean-Léon Girard en lieu et place du déplacement du technicien d'Annecy 1 fois toutes les 3 semaines ;
- Remplacement du salarié muté par l'embauche d'un CDD sur Annecy jusqu'au 31 janvier 2013 dans l'attente de la réalité des charges en fin d'année 2013 ;
- Formation accélérée du réparateur embauché sur Tarentaise-Maurienne ;
- Engagement qu'il n'y ait plus de soutien de l'AS d'Annecy aux AS de Macot pour l'année 2013 dès que le réparateur sera opérationnel ;
- Rappel en début d'année des règles de durée du travail ainsi que des règles de pointage des heures ; présence possible du DS CGT lors de ces réunions.
- Pour les Agences Services de Macot La Plagne, un bilan sera effectué en fin d'année sur la charge réelle en fonction de la réalité des pointages, les techniciens ayant affirmé que les pointages n'étaient pas le reflet de la réalité des dépannages.
- Rappel sur la tenue obligatoire des réunions mensuelles au montage et à la maintenance ;
- Maintien du tableau de suivi des heures non qualité et prise en compte pour les quelques chantiers dont les heures non qualité non pas été identifiées (ceux de janvier à mai 2012) d'une moyenne de 15 % d'heures NQ dans le calcul du bonus ;
- Pas de paiement des jours de grève, autorisation de prélever la journée du 3 janvier sur les JRTT et de pointer le début de matinée du 4 en Admin.



Schindler

- Aucune sanction disciplinaire ne sera prise à l'encontre du personnel pour sa participation à la grève. De plus l'entreprise s'engage à n'intenter aucune action en dommages et intérêts sous quelque forme que ce soit, à l'encontre des membres du personnel et de l'organisation syndicale CGT pour des faits intervenus pendant la grève.

Fait à Grenoble, le 7 janvier 2012,

Pour la Direction :

Philippe VILLAINNE
Directeur Régional

Guillaume BOYER
Responsable RH SUD

Pour les salariés :

M. Dominique LAURENT
Délégué Syndical CGT